

Les actualités de la Sécurité Routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

L'actualité dans le département des Hautes-Pyrénées : actions Sécurité routière dans le cadre du PDASR de la Préfecture

- Le 08 février 2013, dans la galerie marchande du centre commercial d'Orleix, quatre jeunes filles du lycée Marie Curie, dans le cadre de leurs études professionnelles, ont abordé les problèmes de sécurité routière et proposé des cocktails sans alcool aux clients du centre. Elles étaient assistées de la Préfecture, de la DDT (simulateur deux roues), de l'ANPAA (prévention alcoologie-addictologie), de la MAIF Prévention (giratoires, Code de la Route), de l'AAESR (simulateur de freinage), avec la collaboration de la commune d'Orleix.



Photo La Nouvelle République des Pyrénées du 27/02/13

- Le 19 février 2013, au lycée Sixte-Vignon, action de sensibilisation en direction des utilisateurs de deux-roues motorisés. Différents ateliers étaient proposés aux élèves : atelier alcool et drogue (DDSP), simulateur deux routes motorisés (Préfecture et DDT), comment aborder un giratoire (MAIF Prévention et DDT), atelier de sensibilisation sur les conduites à risque (ANPAA). Avec le témoignage de Laetitia, une accidentée de la route, venue parler de son accident et de l'équipement indispensable aux motards pour éviter les blessures graves.



- Le 22 février 2013, durant le salon Jobs organisé par la mairie de Lannemezan, un stand Sécurité routière avait été dressé à l'intention des lycéens et des étudiants, animé par la Préfecture, la DDT et l'ANPAA.

Les actualités nationales :

21/02/2013 : Après les recommandations que lui a faites le Conseil national de la sécurité routière le 13 février sur la **signalisation des radars automatiques et la détention d'un éthylotest dans chaque véhicule**, le ministre de l'Intérieur a fait connaître aujourd'hui ses décisions : "Le Conseil national de la sécurité routière propose le retour des panneaux qui indiquent la présence de radars automatiques. J'approuve cette proposition qui est sage", a déclaré Manuel Valls, qui précise que cette mesure serait mise en oeuvre "progressivement sur 2 ou 3 ans." Le ministre a également indiqué que l'alcool est "responsable de 31% des morts sur la route. Mais personne ne peut croire qu'on peut faire reculer ce chiffre en verbalisant les conducteurs d'une amende de 11 euros pour non-possession d'un éthylotest." Il a donc annoncé "pour moi, il n'y a pas d'éthylotest obligatoire, et encore moins de sanction."

21/02/2013 : Mise en ligne d'un nouveau site à destination des professionnels du permis de conduire. Ce site d'information sur le permis de conduire est dédié aux Établissements d'enseignement à la conduite automobile (EECA), aux Centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) ainsi qu'aux médecins agréés chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite. Il est piloté par la Sécurité routière, la Mission de délivrance sécurisée des titres (MDST), ainsi que l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). [Consulter le site www.pro-permis-de-conduire.securite-routiere.gouv.fr](http://www.pro-permis-de-conduire.securite-routiere.gouv.fr)

28/02/2013 : Les premiers "radars mobiles de nouvelle génération", conçus pour photographier en roulant les conducteurs en grand excès de vitesse, sont déployés pour verbalisation à partir du 15 mars 2013. Le radar mobile nouvelle génération est un radar embarqué à bord d'une voiture banalisée, conduite par des gendarmes ou des policiers en uniforme. Sa mission est de pouvoir photographier, sans flash et en roulant, tous les véhicules (voitures et motos) en grand excès de vitesse. Aujourd'hui, il photographie les véhicules en dépassement sur la gauche. A terme, ce dispositif photographiera aussi les véhicules roulant en sens inverse. Le radar embarqué est réglé sur la vitesse autorisée de la route empruntée. Les données sont calculées automatiquement. L'avis de contravention envoyé au conducteur mentionnera la vitesse retenue, les coordonnées GPS, la commune, l'axe et le sens de circulation de l'infraction.



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

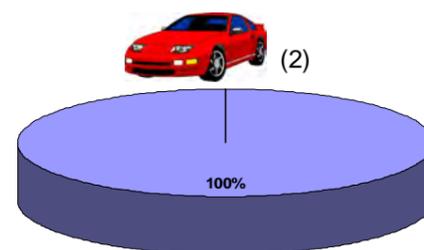
Hautes-Pyrénées

Les chiffres du mois :

18 accidents (+)
0 tués (-)
4 blessés hospitalisés (+)
23 blessés légers (+)

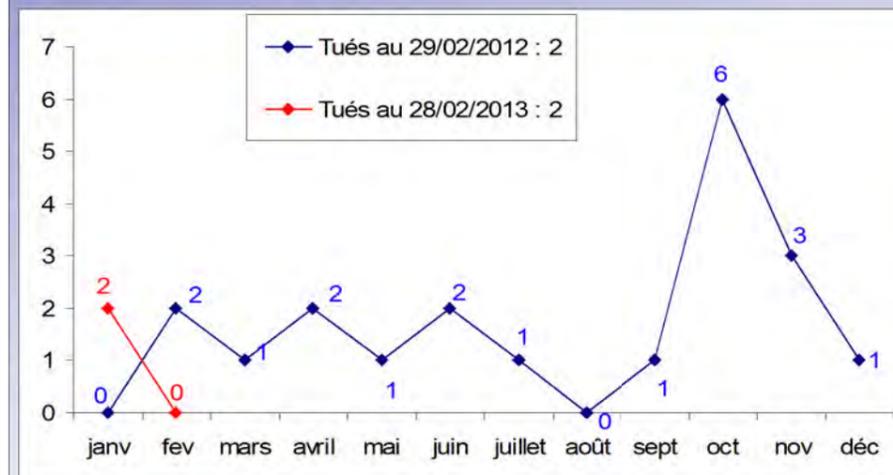
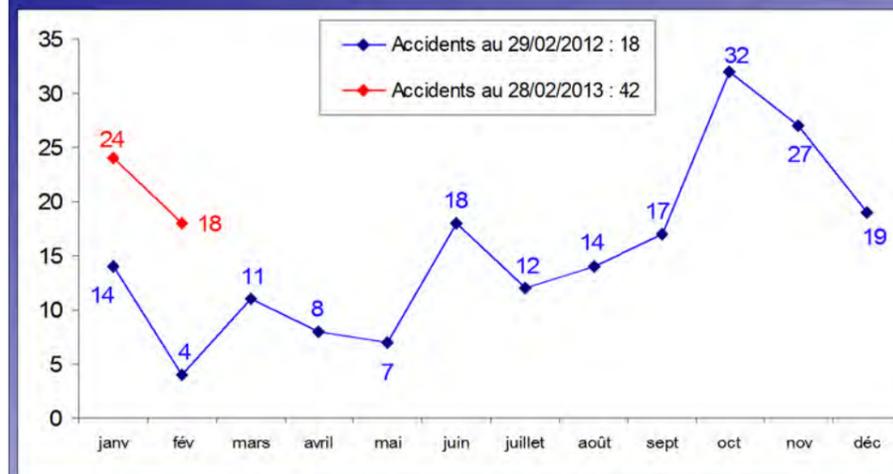
Les chiffres de l'année :

42 accidents (+)
2 tués (...)
9 blessés hospitalisés (...)
42 blessés légers (+)



Répartition du nombre de tués

FEVRIER 2013



Aucun accident mortel n'a été enregistré durant le mois de février 2013, malgré une augmentation du nombre d'accidents (+ 14) et du total des blessés (+ 21), par rapport au même mois de l'année précédente.

Evolution des chiffres par rapport au même mois de l'année 2012 : (+) hausse (-) baisse (...) constant

Remarque : les résultats de l'année 2013 présentés dans ce document reposent sur un système de remontées rapides indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) dont la transmission, la vérification demandent des délais plus longs de l'ordre de 6 mois. Ces résultats sont donc des données brutes et pourront faire l'objet de modifications. Les chiffres de l'année 2012 sont définitifs.

Comment nous joindre :



DDT
3 rue Lordat - 65000 TARBES

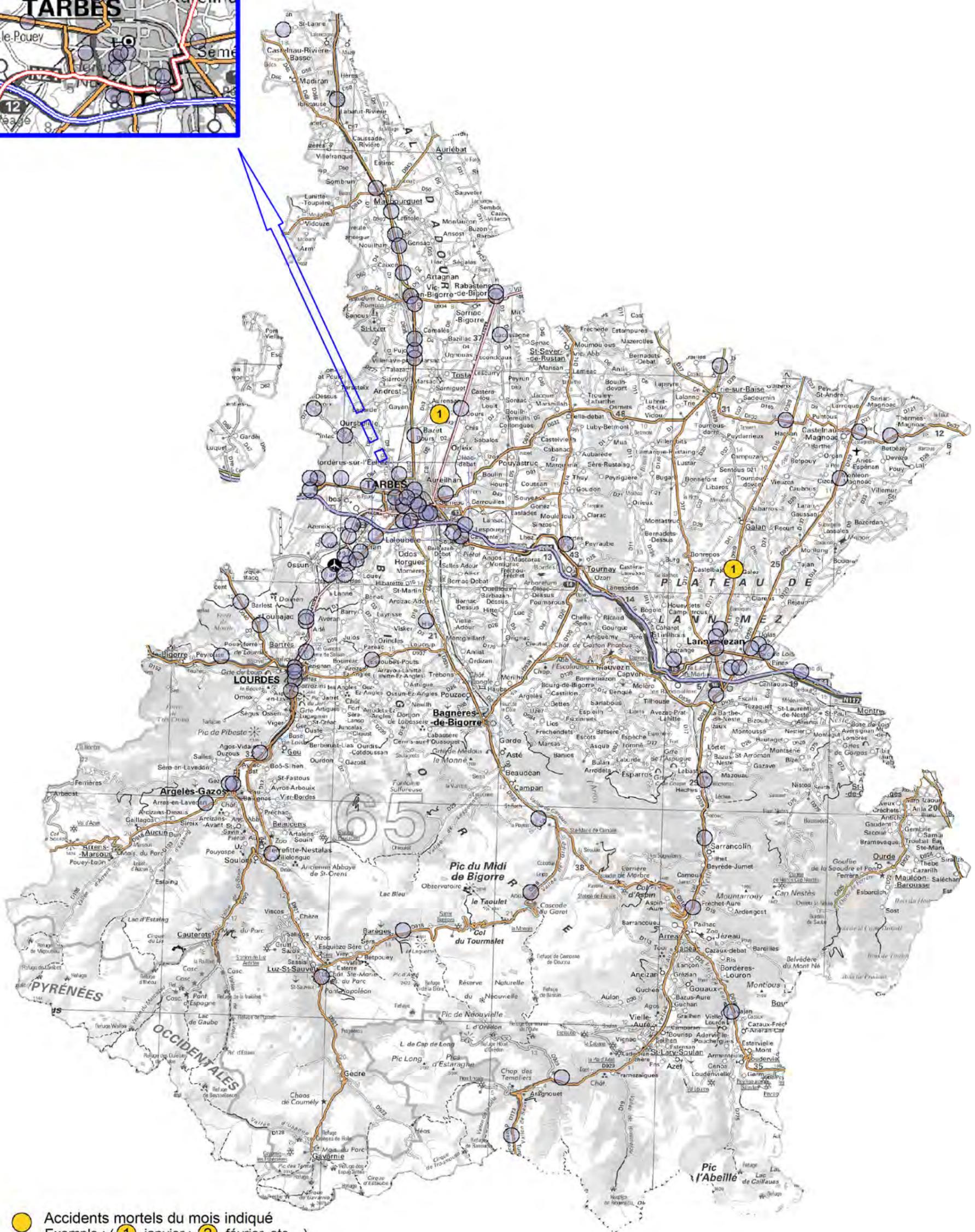
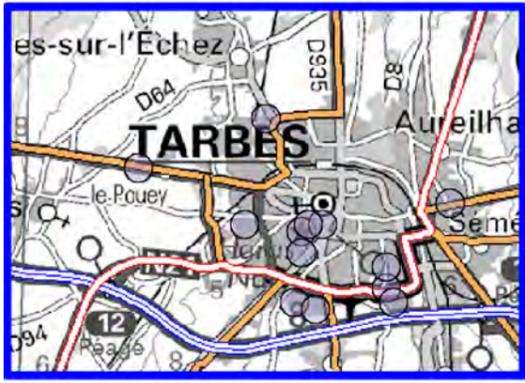


ddt-odsr@hautes-pyrenees.gouv.fr



Répartition des accidents mortels dans les Hautes-Pyrénées

Pas d'accident mortel ce mois-ci



- Accidents mortels du mois indiqué
Exemple : (1) janvier ; (2) février, etc....)
- Accident(s) mortel(s) du mois en cours
- Accidents mortels survenus ces 5 dernières années